

Septembre 2022

## Mode opératoire préconisé en cas de fuite d'eau?

## 1ère action: LOCALISER L'ORIGINE DE LA FUITE

Avant toute intervention de plombier, Il faut chercher au maximum à localiser en allant voir ses voisins des étages du dessus pour faire une inspection visuelle des principales sources de fuite.

## 2ème action: STOPPER L'ORIGINE DE LA FUITE

• <u>Fermer l'eau de l'appartement origine de la fuite si vous l'avez localisé</u>. Le robinet d'arrêt de chaque appartement est dans la gaine technique (sdb ou cuisine en principe)

ou

En cas de fuite importante non localisée pouvant générer des dégâts très importants dans les parties privatives et/ou communes (ascenseurs, gaines techniques EDF..). La solution d'urgence est de fermer l'eau de toute la colonne verticale qui distribue la série d'appartements situés les uns en dessous des autres du RDC (ou OJ) au 4ème étage. Les vannes d'arrêt rouges de ces colonnes se situent dans les parkings ou couloirs de caves signalées par une étiquette rouge (Apprenez à repérer la votre)

ou

• En cas de risque d'inondation et sans localisation de la fuite, fermer l'eau TOTALE de la résidence en allant actionner la vanne générale située à l'entrée de la résidence dans les trappes sous l'emplacement poubelle (situation d'extrême urgence)

3ème action : DECLENCHER L'INTERVENTION PLOMBIER (Avec la loi IRSI, c'est l'assurance du « lésé » qui doit faire la recherche de fuite )

Pendant les heures	Pendant les heures
ouvrables	non ouvrables
Si la fuite est localisée d'origine privative :	Si la fuite est localisée d'origine privative :
Appeler un plombier en direct ou votre	Appeler un plombier en direct ou votre
assurance qui en proposent souvent ou le	assurance qui en proposent souvent.
syndic.	Pour les locataires, prévenez votre propriétaire
Pour les locataires, appeler votre propriétaire	
ou le gestionnaire de votre bail	Si la fuite impacte les parties communes
	fermer l'eau si fuite importante et appeler le
Si la fuite impacte les parties communes	syndic en heures ouvrables
<u>contacter</u> :	
Le syndic FONCIA : 01.41.09.06.41	
Notre Gestionnaire copro	
Gestion: Mme Delphine D'ANGELO - 01 55 58 01 06	
delphine.d-angelo@foncia.com	
Assistante : Mme Océane LENGLET - 01 55 58 05 03 oceane.lenglet@foncia.com	
Informaz la cyndia / consoil cyndiael (pr	

Informez le syndic / conseil syndical (propriétaire pour les locataires) de la suite. La facturation sera privative ou collective en fonction de l'origine de la fuite constatée

4ème action : DECLARER UN SINSTRE «DEGAT DES EAUX » A VOTRE ASSURANCE

Indiquer les N° de police des assurances des appartements concernés et de la copropriété